

Projet – à approuver à la séance du 13 décembre 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 18 octobre 2021 à 18 h 30 par visioconférence, conformément aux directives de la Direction de santé publique en vigueur.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Alexandre-Gingras, Hubert, parent d'élève	X	
Beaulieu, Marie-Soleil, membre de la communauté	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Dulac, Katya, personnel professionnel	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	X	
Ménard, Benoit, personnel enseignant	X	
Pineda, Christian, parent d'élève	X	
Quirion, Daniel, personnel cadre	X	
Turcotte, Pascal, membre de la communauté	X	
Direction générale		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Gravel, Anne-Lise, directrice générale adjointe	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
Secrétariat général		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
Invités		
Biron, Josée, directrice adjointe Service de l'éducation des adultes, formation professionnelle et aux entreprises	X	
Boissonneault, Lucie, directrice Service des ressources financières	X	
Desrosiers, Jean-Sébastien, directeur Services éducatifs	X	
Simard, Claudie, directrice adjointe des Services éducatifs	X	

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'il apparaît ci-après.

Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 30 août 2021
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 13 septembre 2021
- 1.5 Désignation d'un représentant de la communauté 18-35 ans (remplacement) et assermentation

Période de questions du public

- 2.1 Période de questions du public

Points pour information

- 3.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration :
 - Président du conseil d'administration
 - Comité de vérification (13 octobre)
- 3.2 Rapport du directeur général

Points pour décision sans nécessité de présentation (agenda de consentement)

- 4.1 Compte de dépenses du directeur général
- 4.2 Dépôt des états financiers et dépôt du rapport de l'auditeur indépendant quant aux états financiers vérifiés au 30 juin 2021

Points de décision nécessitant une présentation

- 5.1 Dépôt des états financiers et dépôt du rapport de l'auditeur indépendant quant aux états financiers vérifiés au 30 juin 2021
- 5.2 École secondaire de demain – Écoles secondaires de 1re à 5e secondaire :
 - Consultation publique
- 5.3 Ajout d'espace et remplacement de bâtiment : - Demande d'allocation au ministère de l'Éducation du Québec (PQI 2022-2032)
- 5.4 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur: - Demande d'allocation au MEQ
- 5.5 Huis clos - Demandes de révision de décision
- 5.6 Huis clos : - Rapport du protecteur de l'élève, plainte

Points d'information nécessitant une présentation

- 6.1 Plan d'engagement vers la réussite – Bilan 2020-2021

Autres

- 7.1 Huis clos
- 7.2 Varia

CA 2021-2022 numéro 019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AOÛT 2021

Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 30 août 2021 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

CA 2021-2022 numéro 020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 13 septembre 2021 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

CA 2021-2022 numéro 021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1.5 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ 18-35 ANS
(REPLACEMENT) ET ASSERMENTATION**

ATTENDU la démission de M. Louis-Philippe Laurendeau, à titre de représentant de la communauté âgé de 18 à 35 ans, le 24 août 2021;

ATTENDU que conformément à l'article 175.10.1 de la Loi sur l'instruction publique, une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 30 juin 2022;

Il est proposé par M. Sylvain Martel, et résolu :

QUE Monsieur Pascal Turcotte soit désigné membre du conseil d'administration représentant la communauté âgé de 18 à 35 ans, en remplacement de M. Louis-Philippe Laurendeau, à compter de ce jour, pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 30 juin 2022.

CA 2021-2022 numéro 022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSERMENTATION D'UN MEMBRE

À la demande du directeur général, la secrétaire générale assermente le membre représentant la communauté âgé de 18 à 35 ans, M. Pascal Turcotte.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

La personne suivante s'adresse aux membres du conseil d'administration :

Monsieur Jean-François Paquette

Concernant la planification des besoins d'espace liée au point de service de l'école alternative le Baluchon dans l'ouest de l'île de Laval pour l'année 2023 et la possibilité de créer une école secondaire alternative.

POINTS POUR INFORMATION

3.1 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Président du conseil d'administration**

Monsieur François-Hugues Liberge, président, transmet certaines informations en lien avec la formation obligatoire des membres du conseil d'administration et les dernières rencontres auxquelles il a participé à la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ).

- **Comité de vérification (13 octobre 2021)**

Madame Amal Chaanin, présidente du comité de vérification, fait état des travaux du comité.

3.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

États financiers 2020-2021

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à présenter les faits saillants des états financiers 2020-2021 et du rapport de l'auditeur indépendant qui ont été présentés au comité de vérification du 13 octobre dernier et qui seront officiellement déposés ce soir. Le résumé des états financier a également été déposé sur le site Internet du Centre de services scolaires, dans la section *Résultats*.

Journée du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du 8 octobre 2021

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à transmettre les informations relatives à la Journée du PEVR tenue le 8 octobre dernier, à laquelle tous les membres du personnel étaient invités pour venir partager, entendre et découvrir les bons coups et les actions réalisées dans les établissements en lien avec le PEVR, que ce soit au secteur jeunes ou adultes. Au total, près de 400 personnes ont participé aux différents ateliers, discussions et animations.

Consultation - Aires de desserte des écoles primaires de Chomedey

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à transmettre les informations concernant la consultation en cours auprès des écoles primaires du secteur de Chomedey, relativement à la modification des aires de desserte, compte tenu des ajouts d'espace prévus dans ce secteur à la rentrée 2022. Cette consultation s'effectue en cohérence et dans le respect des grandes orientations adoptées par le conseil d'administration en juin dernier.

Transport scolaire

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à transmettre les informations concernant les enjeux reliés au transport scolaire, notamment en lien avec la pénurie de chauffeurs d'autobus et à certains incidents survenus. Malgré ces enjeux, il n'y a pas eu de bris de services dans le transport scolaire depuis la rentrée.

Allocation du ministère de l'Éducation du Québec

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à transmettre les informations concernant un financement de 5 millions de dollars obtenus par le ministère de l'Éducation dans le cadre du PQI 2021-2031 pour l'aménagement de locaux pour les écoles secondaires en lien avec le projet Cunard.

Dotation

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe, à présenter les faits saillants de la situation actuelle en matière de ressources humaines et de dotation.

Covid-19

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres de l'état de la situation relative à la Covid-19.

Ajout au plan d'effectifs du service des ressources humaines

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres que des ajouts au plan d'effectifs du service des ressources humaines ont été autorisés, suivant l'entrée en vigueur des nouvelles ententes nationales et des nouvelles mesures qui devront être mises en place pour accompagner les milieux.

Bibliothèque - École Simon-Vanier

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres concernant l'élagage de livres qui a été effectué à la bibliothèque de l'école Simon-Vanier et qui a fait l'objet d'articles dans les médias. Cet élagage a été effectué en conformité avec les pratiques reconnues. Aucun jugement de valeur n'a été porté sur les livres à élaguer.

Semaine des directions d'établissement

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, tient à souligner la semaine des directions d'établissement qui se tient présentement, du 18 au 22 octobre 2021, ainsi que le travail exceptionnel des directions.

POINTS POUR DÉCISION SANS NÉCESSITÉ DE PRÉSENTATION (AGENDA DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'agenda de consentement sont adoptés d'une seule voix.

Les points 4.1 et 4.2 sont adoptés sur proposition de Mme Katya Dulac.

4.1 COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la *Politique de remboursement des dépenses au personnel*;

ATTENDU les dépenses du directeur général assumées dans le cadre de ses fonctions au Centre de services scolaire de Laval;

Il est proposé par Mme Katya Dulac, et résolu :

QUE les comptes de dépenses du directeur général au montant de 27,07 \$ payable à la Banque Nationale du Canada, et au montant de 131,44 \$ payable à M. Yves Michel Volcy, soient acceptés.

CA 2021-2022 numéro 023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 30 JUIN 2021

ATTENDU que le directeur général doit soumettre l'état financier et le rapport de l'auditeur indépendant au conseil d'administration du Centre de services scolaire, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

ATTENDU le rapport de la firme Deloitte quant à l'audit se rapportant aux états financiers du Centre de services scolaire de Laval au 30 juin 2021;

ATTENDU la présentation de ce rapport et de l'état financier au comité de vérification le 13 octobre 2021;

Il est proposé par Mme Katya Dulac, et résolu :

QUE les états financiers au 30 juin 2021 du Centre de services scolaire de Laval ainsi que le rapport de la firme Deloitte soient reçus pour fin de dépôt sous la cote CC 2021-2022 numéro 024;

CA 2021-2022 numéro 024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

5.1 EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DU FONDS DE FINANCEMENTS : CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de Laval (l'« Emprunteur ») souhaite mettre en place un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour lui permettre de financer les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, dont le montant maximal et les échéances devront correspondre aux autorisations du ministre de l'Éducation, requises en vertu de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et de la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QUE pour certains besoins à financer en vertu de ces projets, le financement temporaire est initié par la Société québécoise des infrastructures, sur son crédit;

ATTENDU QUE le financement temporaire de ces besoins financés par la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur, à la demande de la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière;

Il est proposé par M. Sylvain Martel, et résolu :

1. QUE sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, selon les caractéristiques suivantes :

- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
 - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés et les échéances déterminées par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre de temps à autre.
2. QUE pour certains besoins, les demandes d'emprunt par marge de crédit soient initiées par la Société québécoise des infrastructures;
 3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés, contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, incluant le montant des emprunts effectués par la Société québécoise des infrastructures aux fins des projets de l'Emprunteur;
 4. QUE l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les demandes d'emprunt par marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
 5. QUE lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital de l'emprunt par marge de crédit soit versé, à la date de l'emprunt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et l'acquit de l'Emprunteur, en remboursement des dépenses effectuées pour les projets d'investissement de l'Emprunteur, dont la gestion lui a été confiée;
 6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le directeur général;
La directrice générale adjointe dédiée au primaire et à l'amélioration continue; ou
Le directeur général adjoint dédié au secondaire et à la réussite;

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et toute confirmation de transaction ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
 7. QUE la présente résolution entre en vigueur au moment de l'obtention de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation;
 8. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

CA 2021-2022 numéro 025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 ÉCOLE SECONDAIRE DE DEMAIN – ÉCOLES SECONDAIRES DE 1^{RE} À 5^E SECONDAIRE : - CONSULTATION PUBLIQUE

ATTENDU la démarche de l'École secondaire de demain entreprise par le Centre de services scolaire de Laval dans le but de revoir son offre de service au secondaire et de faciliter l'accès à des projets pédagogiques diversifiés, répondant ainsi aux besoins de l'ensemble des élèves tout au long de leur parcours scolaire pour favoriser leur réussite;

ATTENDU que pour ce faire, les actes d'établissement des écoles secondaires suivantes doivent être modifiés afin d'ajouter les cycles d'enseignement requis :

- Poly-Jeunesse
- Curé-Antoine-Labelle
- Odyssée-des-Jeunes
- Horizon Jeunesse
- Saint-Martin
- Saint-Maxime

ATTENDU qu'il y a lieu de consulter le conseil d'établissement des écoles concernées, le syndicat de l'enseignement de la région de Laval et le comité de parents;

ATTENDU qu'il y a lieu également de procéder à une consultation publique, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services dispensés dans une école*, et d'établir le calendrier de consultation et les modalités d'information du public;

Il est proposé par M. Pascal Turcotte, et résolu :

QUE soit soumis pour fin de consultation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et à la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*, la modification des actes d'établissement des écoles secondaires suivantes, afin d'offrir l'enseignement de la 1^{re} à la 5^e secondaire pour la rentrée scolaire 2023-2024 :

- Poly-Jeunesse
- Curé-Antoine-Labelle
- Odyssée-des-Jeunes
- Horizon Jeunesse
- Saint-Martin
- Saint-Maxime

QUE le président et le vice-président du conseil d'administration soient désignés comme représentants du conseil d'administration lors de l'assemblée de consultation, conformément à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* et à la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*;

QUE l'assemblée de consultation publique ait lieu virtuellement le 16 novembre 2021 à 19 h;

QUE l'avis public relatif à l'assemblée de consultation, ci-joint, soit publié;

QUE le conseil d'établissement des écoles concernées, le syndicat de l'enseignement de la région de Laval et le comité de parents soient également consultés;

QUE la période de consultation se déroule du 19 octobre au 17 décembre 2021.

CA 2021-2022 numéro 026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 AJOUT D'ESPACE ET REMPLACEMENT DE BÂTIMENT : - DEMANDE D'ALLOCATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (PQI 2022-2032)

ATTENDU que le Centre de services scolaire de Laval doit transmettre au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ses demandes d'ajout d'espace et de remplacement de bâtiment dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2022-2032* (PQI);

ATTENDU les prévisions d'effectif scolaire du MEQ pour le Centre de services scolaire de Laval, de même que les analyses effectuées de la capacité d'accueil des bâtiments et de la clientèle attendue;

ATTENDU les attentes du MEQ concernant le déploiement de la maternelle 4 ans;

ATTENDU les projets domiciliaires prévus par Ville de Laval au cours des prochaines années;

ATTENDU la considération des pôles de service pour les élèves handicapés, pour les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves en classe d'accueil;

ATTENDU le déploiement de projets particuliers d'enrichissement;

ATTENDU que le Centre de services scolaire de Laval ne dispose d'aucun immeuble excédentaire sur l'ensemble de son territoire pouvant desservir les élèves tant à la formation générale des jeunes, à l'éducation des adultes qu'à la formation professionnelle;

ATTENDU les différentes opportunités analysées et les différents projets novateurs pensés par le Centre de services scolaire de Laval afin de répondre aux besoins des élèves dans une vision d'optimisation et de développement durable;

ATTENDU que ces projets ont été élaborés à la suite de la consultation de la Conversation publique sur l'école lavalloise de demain, animée par l'Institut du Nouveau Monde (INM), et sont en cohérence avec les besoins exprimés par les élèves, les membres du personnel, les parents, les citoyens, les organisations et les partenaires lavallois;

ATTENDU les orientations et les objectifs du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 (PEVR) qui favorisent les partenariats et une communauté mobilisée autour de la réussite de l'élève et par lequel le Centre de services scolaire de Laval souhaite mettre à la disposition des élèves des infrastructures de qualité et prêtes pour l'avenir, afin d'offrir un environnement éducatif propice à l'apprentissage et à la réussite;

ATTENDU les demandes d'ajout d'espace et de remplacement de bâtiment à présenter au MEQ dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2022-2032* (PQI) préparées par le Centre de services scolaire de Laval, en tenant compte de ce qui précède;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une résolution du conseil d'administration pour le dépôt des demandes au MEQ;

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval autorise le dépôt des demandes d'allocation au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2022--2032*, telles que décrites au tableau joint à la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 027;

CA 2021-2022 numéro 027

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : - DEMANDE D'ALLOCATION AU MEQ

ATTENDU le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives scolaires du gouvernement du Québec;

ATTENDU les orientations du Centre de services scolaire de Laval en lien avec les saines habitudes de vie, les milieux sains et sécuritaires ainsi que la persévérance, la motivation et la réussite scolaire des élèves lavallois;

ATTENDU les besoins importants des milieux en matière d'infrastructures récréatives et sportives, considérant notamment, la croissance démographique et le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);

ATTENDU que les infrastructures et les installations sportives et récréatives actuelles du Centre de services scolaire de Laval nécessitent d'importantes rénovations ainsi que des mises aux normes;

ATTENDU que le Centre de services scolaire de Laval favorise l'accessibilité de ses équipements et de ses infrastructures afin de mettre en place des activités et des programmes qui répondent aux besoins de ses élèves et de la communauté lavalloise;

ATTENDU l'importance d'optimiser l'utilisation des fonds publics dans l'intérêt de la collectivité lavalloise par le biais de partenariats avec les différents paliers de gouvernement ainsi que les organismes dédiés aux activités sportives et de loisir;

ATTENDU l'entente de partage des infrastructures entre le Centre de services scolaire de Laval et la Ville de Laval, incluant les organismes, afin d'optimiser l'utilisation commune des installations actuelles;

ATTENDU les projets à présenter au MEQ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives scolaires préparés par le Centre de services scolaire de Laval, en tenant compte de ce qui précède et en collaboration avec la Ville de Laval;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une résolution du conseil d'administration pour le dépôt de la demande d'allocation au ministère de l'Éducation du Québec;

Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Laval dépose au ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre du Programme du soutien aux installations sportives et récréatives scolaires, les projets décrits à la liste déposée en annexe sous la cote CA 2021-2022 numéro 028;

CA 2021-2022 numéro 028

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 19 h 55.

CA 2021-2022 numéro 029

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est proposé par Mme Katy Dulac, et résolu :

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 20 h 41

CA 2021-2022 numéro 030

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 20 septembre 2021 logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le classement en classe de soutien à l'apprentissage de leur enfant pour l'année 2021-2022 à l'école Saint-Gilles et de demander une scolarisation en classe régulière à l'école de l'Arc-en-ciel;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 13 octobre 2021;

ATTENDU que la décision de classement de l'élève en classe de soutien à l'apprentissage est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée et basée sur les besoins et capacités de l'élève;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par M. Hubert Alexandre-Gingras, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision quant au classement à l'école Saint-Gilles en classe soutien à l'apprentissage pour l'année 2021-2022 de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 031;

QUE la direction de l'école considère des possibilités d'intégration partielle en classe ordinaire au cours de l'année scolaire 2021-2022;

CA 2021-2022 numéro 031

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5.2 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 13 septembre 2021 logée par le père de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester la scolarisation de son fils au Centre académique Fournier en classe soutien au comportement;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 13 octobre 2021;

ATTENDU que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée compte tenu des besoins et des capacités de l'élève et de son grand besoin d'encadrement;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision quant à la scolarisation au Centre académique Fournier en classe soutien au comportement de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 032;

CA 2021-2022 numéro 032

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5.3 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 7 octobre 2021 logée par la mère de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le classement en classe soutien à l'apprentissage à l'école Saint-Martin de son enfant pour l'année 2021-2022;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 13 octobre 2021;

ATTENDU que la décision de la direction de l'école Saint-Martin est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée et basée sur les besoins et capacités de l'élève;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction de l'école Saint-Martin quant au classement en classe soutien à l'apprentissage pour l'année 2021-2022 de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2021-2022 numéro 033;

QUE la direction de l'école Saint-Martin accompagne l'élève et ses parents dans le cadre d'une démarche orientante, notamment par la visite du Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval (CQPEL).

CA 2021-2022 numéro 033

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE, PLAINTÉ

ATTENDU la plainte déposée au protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval le 12 septembre 2021 par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution, demandant que la santé, la sécurité et le respect de leur enfant soient respectés, suite à un coup à la tête reçu;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève du 21 septembre 2021;

ATTENDU les travaux et analyses du protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval et son avis à l'effet que les dispositions prises à l'égard de l'élève sont satisfaisantes dans les circonstances, mais que les parents auraient dû être informés le jour même de l'événement tel que le veut la pratique habituelle;

Il est proposé par M. Sylvain Martel, et résolu :

QUE le conseil d'administration prenne acte du rapport et de l'avis du protecteur de l'élève.

CA 2021-2022 numéro 034

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINTS D'INFORMATION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

6.1 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE – BILAN 2020-2021

Mesdames Claudie Simard et Josée Biron, directrices adjointes des Services éducatifs, présentent le bilan 2020-2021 du Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire de Laval.

7.1 HUIS CLOS

Aucun huis clos n'est requis.

7.2 VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à ce point.

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale